



GROUPE BCP

RESULTATS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont:

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques

financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSON

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

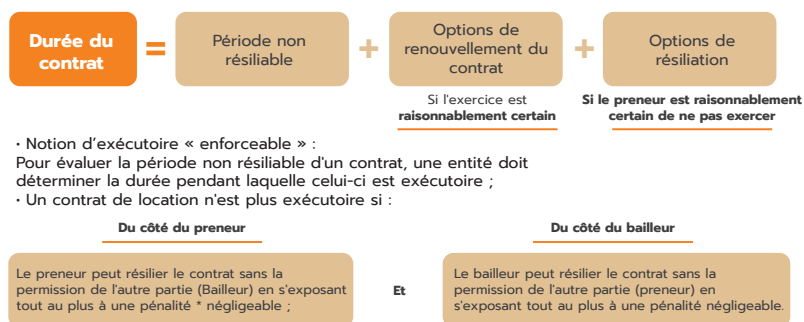
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET EVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés

en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels »)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction de produits, clients, garanties, etc.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces derniers.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

l'obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Yousr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Maroc-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

BILAN IFRS CONSOLIDE

ACTIF CONSOLIDE IFRS	Annexes	(en milliers de DH)	
		31/12/22	31/12/21
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	18 854 284	21 757 204
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	80 313 287	80 534 741
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		57 035 271	65 134 119
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		23 278 016	15 400 622
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	50 740 404	41 593 189
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		44 526 485	35 867 864
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 213 919	5 725 325
Titres au coût amorti	3.3	15 041 058	6 590 129
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	24 018 477	17 180 872
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	277 667 144	259 516 844
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		1 775 290	1 913 244
Actifs d'impôt différé		4 727 058	4 211 890
Comptes de régularisation et autres actifs		7 531 133	11 070 459
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		22 647	21 344
Immeubles de placement		7 389 989	7 142 134
Immobilisations corporelles	3.6	9 008 640	10 005 786
Immobilisations incorporelles	3.6	1 061 497	1 094 664
Ecarts d'acquisition	3.7	2 479 455	2 381 660
TOTAL DE L'ACTIF		500 630 362	465 014 160

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	Annexes	(en milliers de DH)	
		31/12/22	31/12/21
Intérêts et produits assimilés	4.1	19 494 899	17 301 787
Intérêts et charges assimilés	4.1	-5 748 349	-4 538 122
MARGE D'INTERÊTS		13 746 550	12 763 665
Commissions perçues	4.2	4 303 632	4 146 851
Commissions servies	4.2	-603 679	-579 522
MARGE SUR COMMISSIONS		3 699 953	3 567 329
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 302 079	2 476 907
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		408 313	2 499 052
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		893 766	-22 145
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 060 082	520 593
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		587 590	167 656
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		472 492	352 937
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ		2 362 161	2 997 500
Produits des autres activités		2 068 408	2 089 332
Charges des autres activités		-1 268 022	-1 330 527
PRODUIT NET BANCAIRE		20 609 051	20 087 299
Charges générales d'exploitation		-9 398 444	-8 686 729
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 335 238	-1 337 154
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		9 875 368	10 063 416
Coût du risque	4.3	-4 293 502	-5 537 453
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 581 867	4 525 963
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-470	-1 117
Gains ou pertes nets sur autres actifs		45 497	-73 229
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		5 626 894	4 451 617
Impôts sur les bénéfices		-2 114 948	-1 726 254
RESULTAT NET		3 511 947	2 725 363
Intérêts minoritaires		762 329	960 745
RESULTAT NET-PART DU GROUPE		2 749 618	1 764 618
Résultat par action (en dirham)		13,52	8,68
Résultat dilué par action (en dirham)		13,52	8,68

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 022 547	26 171 255		8 658 478	464 067	-476 876	36 839 471	10 633 724	47 473 195
Opérations sur capital	10 578	267 628					278 206	24 103	302 309
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								3 426 508	3 426 508
Affectation du résultat		2 103 343		-2 103 343					
Dividendes		-1 618 037					-1 618 037	188 337	-1 429 700
Résultat de l'exercice				1 764 618			1 764 618	960 745	2 725 363
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-176 432	16 463	-159 969	12 560	-147 409
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				205 693	-167 578		38 115	-31 608	6 507
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				205 693	-344 010	16 463	-121 854	-19 048	-140 902
Variation de périmètre				-224 898	852	-1 260	-225 306	-262 834	-488 140
Autres variations		-47 609		2 519			-45 090	-9 938	-55 028
Capitaux propres clôture 31/12/2021	2 033 125	26 876 580		8 303 067	120 909	-461 673	36 872 008	14 941 597	51 813 605
Opérations sur capital								-12 062	-12 062
Paiements fondés sur des actions								3 154 126	3 154 126
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat		2 309 745		-2 309 745					
Dividendes		-1 728 156					-1 728 156	330 579	-1 397 577
Résultat de l'exercice				2 749 618			2 749 618	762 329	3 511 947
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-470 281	-330 275	-800 556	16 964	-783 593
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)									
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-356 468	441 030		84 562	104 296	188 858
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-356 468	-29 251	-330 275	-715 994	121 260	-594 734
Variation de périmètre				-354 896	-121	-434	-355 451	19 661	-335 790
Autres variations		-54 729		-43 353			-98 082	19 619	-78 464
Capitaux propres clôture 31/12/2022	2 033 125	27 403 440		7 988 224	91 537	-792 383	36 723 943	19 337 109	56 061 052

PASSIF IFRS	Annexes	(en milliers de DH)	
		31/12/22	31/12/21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		222	1 923
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.8	42 287 989	36 557 938
Dettes envers la clientèle	3.9	367 965 841	341 889 927
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		644 632	509 203
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		2 032 016	2 979 957
Passifs d'impôt différé		957 688	903 108
Comptes de régularisation et autres passifs		12 464 619	12 866 278
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		2 043 015	1 854 526
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	5 898 492	5 862 638
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 766 394	4 216 883
Dettes subordonnées		10 274 796	9 775 057
Capitaux propres		52 294 658	47 596 722
Capital et réserves liées		29 436 565	28 909 705
Actions propres			
Réserves consolidées		20 123 947	16 497 881
- Part du groupe		1 472 211	2 320 566
- Part des minoritaires		18 651 736	14 177 315
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-777 801	-536 227
- Part du groupe		-700 845	-340 640
- Part des minoritaires		-76 956	-195 587
Résultat net de l'exercice		3 511 947	2 725 363
- Part du groupe		2 749 618	1 764 618
- Part des minoritaires		762 329	960 745
TOTAL DU PASSIF		500 630 362	465 014 160

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
Résultat avant impôts	5 626 894	4 451 617
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 335 238	1 337 154
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2 756	661 532
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 391 928	1 367 611
+/- Dotations nettes aux provisions	213 300	753 716
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	470	1 117
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 173 131	-757 136
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-64 133	385 120
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 700 916	3 749 114
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-3 901 743	2 990 885
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 454 290	6 190 174
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6 250 978	-14 153 636
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 486 230	-1 189 820
- Impôts versés	-3 714 584	-1 115 063
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 926 785	-7 277 460
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 401 025	923 271
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-8 818 210	1 065 714
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-143 716	90 047
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 455 956	-1 125 744
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 417 882	30 017
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 883 314	2 845 991
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	539 751	-959 072
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 423 065	1 886 919
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	774 672	-251 971
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 819 120	2 588 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 878 746	26 274 757
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	21 755 281	16 708 163
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 123 465	9 566 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	24 059 626	28 862 993
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 854 061	21 739 528
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 205 565	7 123 465
Variation de la trésorerie nette	-4 819 120	2 588 236

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
Résultat net	3 511 947	2 725 363
Éléments recyclables en résultat net :	-253 773	-168 111
Écarts de conversion	188 858	6 507
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-442 630	-174 618
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-340 962	27 209
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	115 409	49 649
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-456 370	-22 440
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-594 734	-140 902
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 917 212	2 584 461
Dont part du Groupe	2 033 623	1 642 764
Dont part des intérêts minoritaires	883 589	941 697

3.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31/12/2022		31/12/2021	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	40 106 410		46 454 709	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 240 158		2 327 504	
Actions et autres titres à revenu variable	13 179 618	6 316 137	15 885 996	7 115 543
Titres de participation non consolidés		16 961 879		8 285 079
Instruments dérivés	509 085		465 910	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	57 035 271	23 278 016	65 134 119	15 400 622

3.2. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertés latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertés latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	50 740 404	358 794	-1 523 544	41 593 189	1 121 251	-1 107 632
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	44 526 485	185 049	-313 929	35 867 864	863 647	-82 468
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 213 919	173 745	-1 209 615	5 725 325	257 604	-1 025 164
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertés latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertés latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	16 960 209	29 156	-272 781	11 292 397	861 596	
Autres titres de créance négociables (*)	844 277		-5 881	904 084		
Obligations	26 721 999	155 893	-35 267	23 671 383	2 051	-82 468
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	44 526 485	185 050	-313 929	35 867 864	863 647	-82 468
Impôts		-68 468	115 711		-319 549	18 432
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		116 581	-198 218		544 098	-64 036
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertés latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertés latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	6 213 919	173 745	-1 209 615	5 725 325	257 604	-1 025 164
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 213 919	173 745	-1 209 615	5 725 325	257 604	-1 025 164
Impôts		-64 286	443 313		-95 314	366 913
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		109 459	-766 302		162 290	-658 251

3.3. TITRES AU COUT AMORTI

	31/12/22	31/12/21
3.3. Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	14 262 202	5 761 222
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	13 958 452	5 556 275
Autres titres de créance négociables	303 750	204 947
Obligations	778 856	828 907
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	15 041 058	6 590 129

3.4. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	31/12/22	31/12/21	3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	31/12/22	31/12/21
Comptes à vue	8 668 342	8 889 396	Maroc	15 705 999	12 135 677
Prêts	14 827 694	8 187 004	Zone off shore	1 527 933	608 934
Opérations de pension	648 984	187 165	Afrique	6 549 357	4 010 481
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	24 145 020	17 263 565	Europe	235 188	425 780
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	126 543	82 693	TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	24 018 477	17 180 872
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	24 018 477	17 180 872			

(*) Voir note 3.1 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

3.5. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	31/12/22	31/12/21	3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	31/12/22	31/12/21
Comptes ordinaires débiteurs	17 926 932	16 114 991	Maroc	219 876 187	210 275 225
Prêts consentis à la clientèle	266 625 832	248 169 482	ZONE OFF SHORE	6 175 182	4 810 709
Opérations de pension	5 009 535	6 810 285	AFRIQUE	48 936 086	42 121 097
Opérations de location-financement	18 140 489	17 288 812	EUROPE	2 679 689	2 309 813
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI AVANT DEPRECIATION	307 702 788	288 383 570	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI	277 667 144	259 516 844
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	30 035 644	28 866 726			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI NETS DE DEPRECIATION	277 667 144	259 516 844			

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 997 527	10 988 887	9 008 640	20 237 106	10 231 320	10 005 786
Terrains et constructions	8 255 567	3 879 455	4 376 112	9 076 823	3 563 768	5 513 055
Equipement, Mobilier, Installations	5 248 175	3 490 805	1 757 370	4 748 383	3 372 531	1 375 852
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 877 122	2 734 164	2 142 958	4 756 690	2 586 064	2 170 626
Droit d'utilisation	1 616 663	884 463	732 200	1 655 210	708 957	946 253
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 893 149	1 831 652	1 061 497	2 712 796	1 618 132	1 094 664
Droit au bail	316 021		316 021	320 074		320 074
Brevets et marque	177 230		177 230	123 766		123 766
Logiciels informatiques acquis	2 168 475	1 831 652	336 823	2 059 536	1 618 132	441 404
Autres immobilisations incorporelles	231 423		231 423	209 420		209 420
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	22 890 676	12 820 539	10 070 137	22 949 902	11 849 452	11 100 450

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)						
CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	31/12/2022
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	906 393	-219 664	3 716		20 354	710 799
Valeur Brute	1 567 535		-69 819		37 965	1 535 682
Amortissements et dépréciations	-661 142	-219 664	73 535		-17 611	-824 883
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	12 667	-7 350			472	5 788
Valeur Brute	30 718		-5 334		1 637	27 021
Amortissements et dépréciations	-18 051	-7 350	5 334		-1 165	-21 232
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	27 193	-12 796			1 215	15 613
Valeur Brute	56 957		-5 290		2 293	53 960
Amortissements et dépréciations	-29 764	-12 796	5 290		-1 078	-38 348
TOTAL DROITS D'UTILISATION	946 253	-239 810	3 716		22 041	732 200

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)		
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/22	31/12/21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 008 640	10 005 786
Dont : Droits d'utilisation	732 200	946 253
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 061 497	1 094 664
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)		
PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/22	31/12/21
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	12 464 619	12 866 278
Dont : Dettes locatives	791 866	1 008 968

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)		
DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/22	31/12/21
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-39 691	-49 245
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-239 810	-269 434

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de dh)					
	31/12/21	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/22
Valeur Brute	2 381 660		97 795		2 479 455
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 381 660		97 795		2 479 455

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)		
	31/12/22	31/12/21
Comptes à vue	3 462 777	1 765 932
Emprunts	18 554 637	17 144 032
Opérations de pension	20 270 575	17 647 974
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	42 287 989	36 557 938

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/22	31/12/21
Comptes ordinaires créditeurs	255 359 454	230 188 512
Comptes à terme	49 611 628	53 191 917
Comptes d'épargne à taux administré	47 665 579	45 332 127
Bons de caisse	1 569 978	2 013 498
Opérations de pension	2 289 521	2 192 544
Autres dettes envers la clientèle	11 469 681	8 971 329
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	367 965 841	341 889 927

(en milliers de DH)

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/22	31/12/21
Maroc	289 662 779	270 945 624
Zone off shore	3 171 645	3 092 005
Afrique	73 416 166	66 193 677
Europe	1 715 251	1 658 621
Total en principal	367 965 841	341 889 927

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2021	3 055 976	1 470 233	1 336 429	5 862 638
Dotations	553 477	8 142	712 391	1 274 010
Reprises	555 334	116 327	319 922	991 583
Autres mouvements	-64 742	-182 960	1 128	-246 574
MONTANT AU 31/12/2022	2 989 377	1 179 088	1 730 027	5 898 492

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

AU 31 Décembre 2022	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 760 469								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	45 712 441			1 185 956			2,59%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	45 712 441			1 185 956			2,59%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	274 103 640	27 014 335	30 729 833	3 123 596	5 378 365	21 660 226	1,14%	19,91%	70,49%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 145 020			126 543			0,52%		
Prêts et créances sur la clientèle	249 958 620	27 014 335	30 729 833	2 997 053	5 378 365	21 660 226	1,20%	19,91%	70,49%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	329 576 550	27 014 335	30 729 833	4 309 552	5 378 365	21 660 226	1,31%	19,91%	70,49%
PASSIFS FINANCIERS	80 443 288	4 139 971	3 071 469	654 315	549 072	1 785 990	0,81%	13,26%	58,15%
Engagements hors bilan	80 443 288	4 139 971	3 071 469	654 315	549 072	1 785 990	0,81%	13,26%	58,15%

AU 31 Décembre 2021	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	15 218 282								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	37 002 796			1 134 932			3,07%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	37 002 796			1 134 932			3,07%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	245 697 635	30 339 668	29 609 832	2 946 135	5 405 451	20 597 833	1,20%	17,82%	69,56%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 263 565			82 693			0,48%		
Prêts et créances sur la clientèle	228 434 070	30 339 668	29 609 832	2 863 442	5 405 451	20 597 833	1,25%	17,82%	69,56%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	297 918 712	30 339 668	29 609 832	4 081 067	5 405 451	20 597 833	1,37%	17,82%	69,56%
PASSIFS FINANCIERS	73 268 048	5 858 961	2 470 131	600 304	1 005 394	1 450 278	0,82%	17,16%	58,71%
Engagements hors bilan	73 268 048	5 858 961	2 470 131	600 304	1 005 394	1 450 278	0,82%	17,16%	58,71%

4.1 MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	16 501 191	4 839 615	11 661 576	14 549 238	3 531 305	11 017 933
Comptes et prêts/emprunts	14 131 360	3 144 911	10 986 449	13 781 872	3 387 110	10 394 762
Opérations de pensions	19 819	51 482	-31 663	19 693	70 391	-50 698
Opérations de location-financement	2 350 012	1 643 222	706 790	747 673	73 804	673 869
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	691 103	615 912	75 191	388 081	639 095	-251 014
Comptes et prêts/emprunts	240 388	160 554	79 834	129 919	350 395	-220 476
Opérations de pensions	450 714	455 358	-4 644	258 162	288 700	-30 538
Emprunts émis par le Groupe		290 094	-290 094		356 416	-356 416
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 963 489	2 728	1 960 761	2 019 807	11 306	2 008 501
Actifs financiers au coût amorti	339 117		339 117	344 661		344 661
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	19 494 899	5 748 349	13 746 550	17 301 787	4 538 122	12 763 665

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	440 515	18 766	421 749	445 426	14 195	431 231
Produits nets sur moyen de paiement	758 017	50 730	707 286	638 329	50 745	587 584
Autres commissions	3 105 101	534 182	2 570 918	3 063 096	514 582	2 548 514
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	4 303 632	603 679	3 699 953	4 146 851	579 522	3 567 329

4.3 COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/22	31/12/21
Dotations nettes de reprises des dépréciations	1 231 314	2 169 815
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	75 115	251 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	34 820	150 976
Engagements par signature	40 295	100 903
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-566 687	134 840
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-108 815	-175 199
Engagements par signature	-457 872	310 039
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 722 886	1 783 096
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 307 164	1 589 364
Engagements par signature	415 722	193 732
Autres provisions pour risques et charges	315 291	925 406
Autres variations des provisions	2 746 897	2 442 232
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	3 025 145	2 536 950
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	278 249	94 718
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	4 293 502	5 537 453

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2022	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	400 231 589	26 712 952	106 127 941	-32 442 120	500 630 362
dont					
ÉLÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79 363 759		949 528		80 313 287
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	31 742 438	4 553	27 507 306	-8 513 892	50 740 404
Titres au coût amorti	14 930 283		310 775	-200 000	15 041 058
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	39 447 507	1 519	8 598 944	-24 029 493	24 018 477
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	205 501 588	24 345 684	48 936 086	-1 116 215	277 667 144
ÉLÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	31 313 266	20 198 838	15 309 340	-24 533 454	42 287 989
Dettes envers la clientèle	293 686 454	863 267	73 596 322	-180 202	367 965 841
CAPITAUX PROPRES	52 176 069	2 245 867	7 609 726	-5 970 610	56 061 052

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2022	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	9 586 749	737 415	3 416 816	5 570	13 746 550
Marges sur commissions	2 269 938	54 369	1 422 742	-47 096	3 699 953
Produit net bancaire	14 446 011	1 052 155	5 537 721	-426 836	20 609 051
Résultat Brut d'exploitation	6 920 912	619 569	2 334 887		9 875 368
Résultat d'exploitation	3 617 142	257 520	1 707 205		5 581 867
Résultat net	1 954 821	138 904	1 418 222		3 511 947
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 636 592	120 732	992 293		2 749 618

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PARTICIPATION	Secteur d'activité	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,03%	51,03%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,51%	51,51%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,53%	51,53%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	52,37%	52,37%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,08%	51,08%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,59%	51,59%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,28%	51,28%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,03%	51,03%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,71%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,57%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BPC SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,34%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,38%	48,01%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,29%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,02%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,02%	100,00%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,63%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BPC INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BPC MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	73,75%	92,39%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

POLITIQUE GENERALE DE CREDIT

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit. Ses principes sont appliqués pour assurer à la Banque un développement serein de ses activités.

La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion du risque de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Respect des limites en vigueur ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Etablissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises/Professionnels et Particuliers, et scoring à l'octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques. Un important projet est actuellement mené afin de mettre à jour ce corpus.

DISPOSITIF DE DECISION

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- Une première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes ;
- Une deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers le rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégué à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L'exclusion des pouvoirs des BPR et des filiales, des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit filiales, Comités de crédit BCP notamment le Comité interne de crédit, le Comité recouvrement et grands risques...);

- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont, par ailleurs, structurés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires édictées par BAM. Au sein du Groupe, le dispositif de gestion des risques est organisé autour d'un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Le dispositif s'appuie sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée. Celui-ci est progressivement enrichi par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant ainsi de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

SYSTEME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

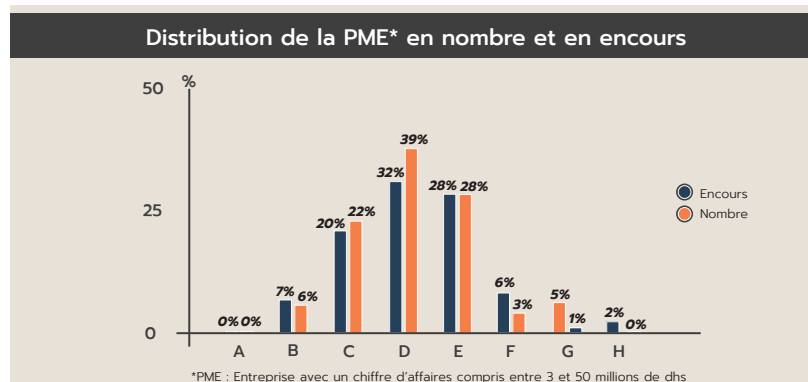
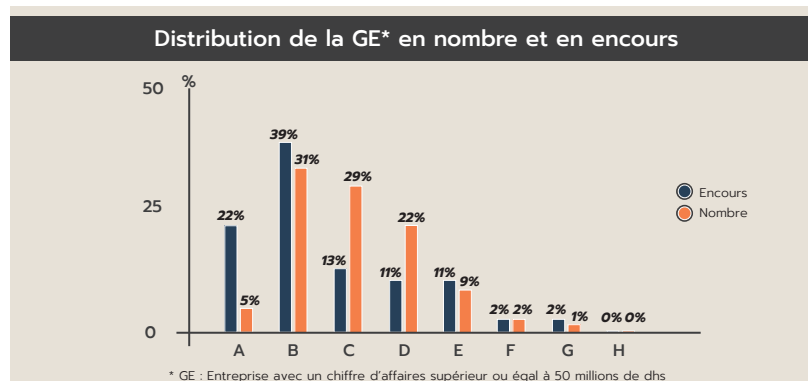
De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue également, un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant d'estimer la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

Au 31 décembre 2022, la distribution du portefeuille noté se présente ainsi :



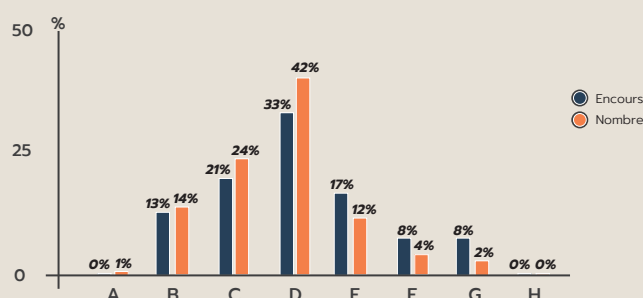
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille est concentré, en nombre et en encours, sur les notes se situant entre les classes A et E.

A fin Décembre 2022, les notes A, B et C concentrent 74% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 65% en nombre. Pour les PME, les classes B, C, D et E représentent 87% en encours et 95% en nombre.

Distribution de la TPE-PRO en nombre et en encours



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 92% des TPE/PRO en nombre avec 84% de l'encours total sur ces segments.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque afin, d'une part, d'obéir aux règles prudentielles imposées par les exigences de la division des risques et, d'autre part, d'assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrale des bilans propre à la Banque, base de notation...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant une base importante du cadre d'appétence au risque ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

Crédits par décaissement en % des emplois productifs CPM (*)

100 premiers risques CPM ^(*)	61%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM ^(*)	32%

(*) : Hors filiales

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance ...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

DISPOSITIF D'APPETENCE AU RISQUE DE CREDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante

importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limites sectorielles ...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

Il y a lieu de souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement examinés avec ces dernières, pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés et les opérations de Trade Finance, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur des modèles de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CREANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits sur la "Watch List", après décision des comités compétents.

Cette « Watch List », qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement des provisions à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays peut être défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires. En effet, le pilotage des filiales se décline selon les trois niveaux suivants :
 - Strategic Business Review (SBR) de la BCP : Outil de pilotage en central, dédié au suivi des projets structurants, de la performance et de la revue des risques et des engagements, à fréquence trimestrielle ;
 - Business Review (BR) d'ABI : Instance managériale comprenant ABI et la BCP, dédiée au suivi des réalisations des filiales ABI ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

- Business Review filiales : Comité chargé d'évaluer les performances commerciales et financières, d'examiner les indicateurs de risque et de suivre les chantiers stratégiques des filiales.
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des quatre composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :
 - **La mesure du risque pays** : La Banque dispose de modèles de notation interne permettant de quantifier le risque pays à partir de données et indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Ces notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois) ;
 - **La maîtrise du risque pays** : Dans l'objectif de maîtriser les risques transfrontaliers, le Groupe a développé un processus de fixation et de suivi des limites d'exposition consolidée. Ce dispositif attribue aux organes de gouvernance un rôle important dans la définition de ces limites, en plus de leur rôle d'arbitrage et de validation, à travers notamment une expression explicite de l'appétit stratégique par pays. Ce processus permet la fixation des limites par pays d'exposition ainsi que leurs déclinaisons par grand type d'emprunteur (souverain, banque et clientèle). Ce processus a été enrichi cette année par la mise en place d'un dispositif de gestion des dépassements des limites sur les souverains.
 - **La couverture du risque** : Le Groupe a mis en place un processus de provisionnement basé sur les ratings internes, pour se prémunir contre le risque pays généré par sa stratégie de croissance à l'international. A partir du 1er janvier 2018, ce dispositif a été intégré dans le dispositif de dépréciation IFRS9.
 - **La veille pays** : Des fiches pays synthétisant les éléments clés de l'analyse du risque pays, à savoir, les ratings internes et externes, les principaux indicateurs macro-économiques, un descriptif de la situation économique, politique et financière des pays, ainsi qu'une synthèse sur les perspectives d'évolution des principaux agrégats à court terme, sont élaborées et annuellement actualisées. Une revue plus fréquente est réalisée notamment à la survenance d'un événement pouvant impacter significativement le profil de risque du pays.

Processus de surveillance des filiales à l'international

Au niveau de la zone UEMOA, et en appui aux filiales bancaires, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les nouvelles banques récemment acquises, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe, l'objectif étant de déployer des normes homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Pour assurer un dispositif de surveillance rapprochée, le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central, qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par le processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- des créances sensibles ou en souffrance ;
- du risque de concentration individuelle et sectorielle.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système de limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système de limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif de limites de marché et de limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

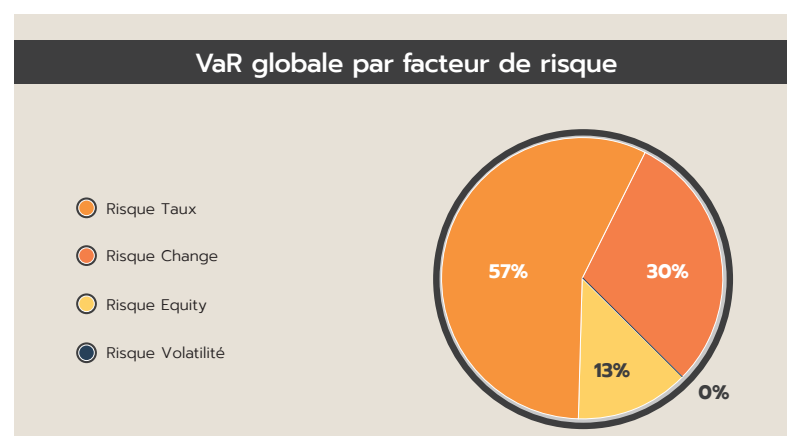
EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

A fin décembre 2022, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 126 MMDH, dont 41% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 31% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 128 MDH.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et la trésorerie devises, et accessoirement sur les titres de propriété, le change à terme et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille global.

Le niveau du risque s'est inscrit dans une tendance haussière en 2022, pour atteindre un pic de 166 MDH en novembre, suite à l'envolée des taux d'intérêt résultant du relèvement du taux directeur en septembre. Cette tendance s'est inversée en fin d'année après un réajustement de l'exposition obligataire.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2022, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale :



3. RISQUES ALM

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le Groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

Stratégie risques

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Politiques et procédures

La politique globale des risques fait partie des plans de développement et du suivi des activités classiques de la Banque. Elle est approuvée périodiquement par les organes d'administration et de direction dans le cadre des comités et réunions habituels de gestion de l'Etablissement. Son fondement est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Pour le cas spécifique des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité Directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

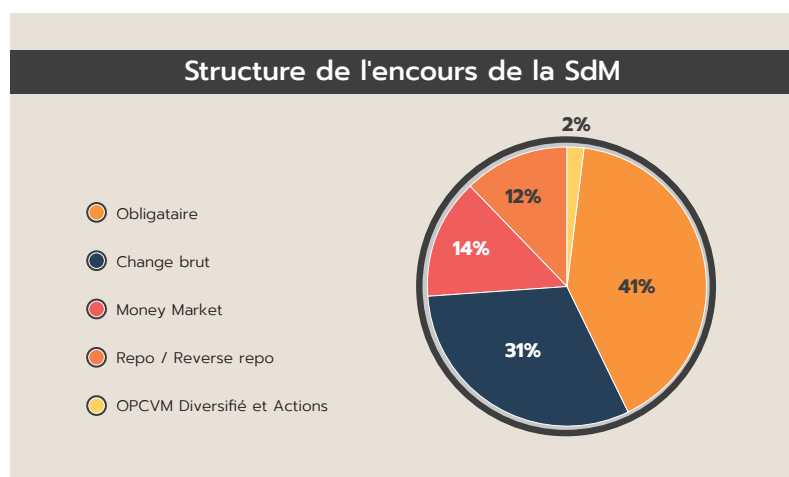
Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long terme ;



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la Banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- A chaque arrêté mensuel ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de Cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact d'une variation des taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques.

EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 391 milliards de dirhams à fin décembre 2022 contre 365 milliards de dirhams en décembre 2021, soit une augmentation de 7,0%.

Au cours de l'année 2022, les crédits de la clientèle ont connu une progression de 6,7 MdDH. Les prêts financiers ont quant à eux augmenté de 2,9 MdDH.

Dans le même temps, le portefeuille titres a augmenté de 15,3 MdDH et les titres de participation ont progressé de 1,1 MdDH.

Ces montants, ont été refinancés par :

- Une augmentation des dépôts clientèle (+18,5 MdDH)
- Une hausse des capitaux propres (+3 MdDH)
- Une souscription à une dette subordonnée perpétuelle (+0,5 MdDH)
- Une baisse du compte BAM (-5,7 MdDH)

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 179% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 6,9% passant de 269 milliards de DH en décembre 2021 à 287 milliards de DH en décembre 2022. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+11,5%) ainsi que les comptes sur carnet (+2,3%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 74,5% en décembre 2022 contre 71,6% en décembre 2021.

Le coefficient de transformation s'est établi à 80,3% en décembre 2022 contre 82,4% en décembre 2021.

Risque global de taux

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont les suivants :

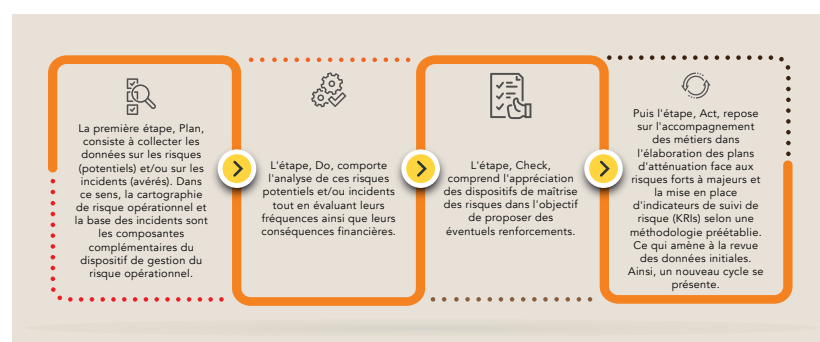
- Pour la variation de la valeur économique : -2 370 MDH soit 7,4% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaires de 15%
- Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -410 MDH soit 5,2% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe

4. RISQUE OPERATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes directrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

- Fraude Interne : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- Fraude Externe : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
- Clients, produits et pratiques commerciales : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
- Dommage aux actifs corporels : Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
- Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion de processus : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 31 DÉCEMBRE 2022

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoient chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 31 décembre 2022, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque et sont définis face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Au 31 décembre 2022, les remontées des KRIs préalablement fixés ont été respectées tout au long de l'année.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

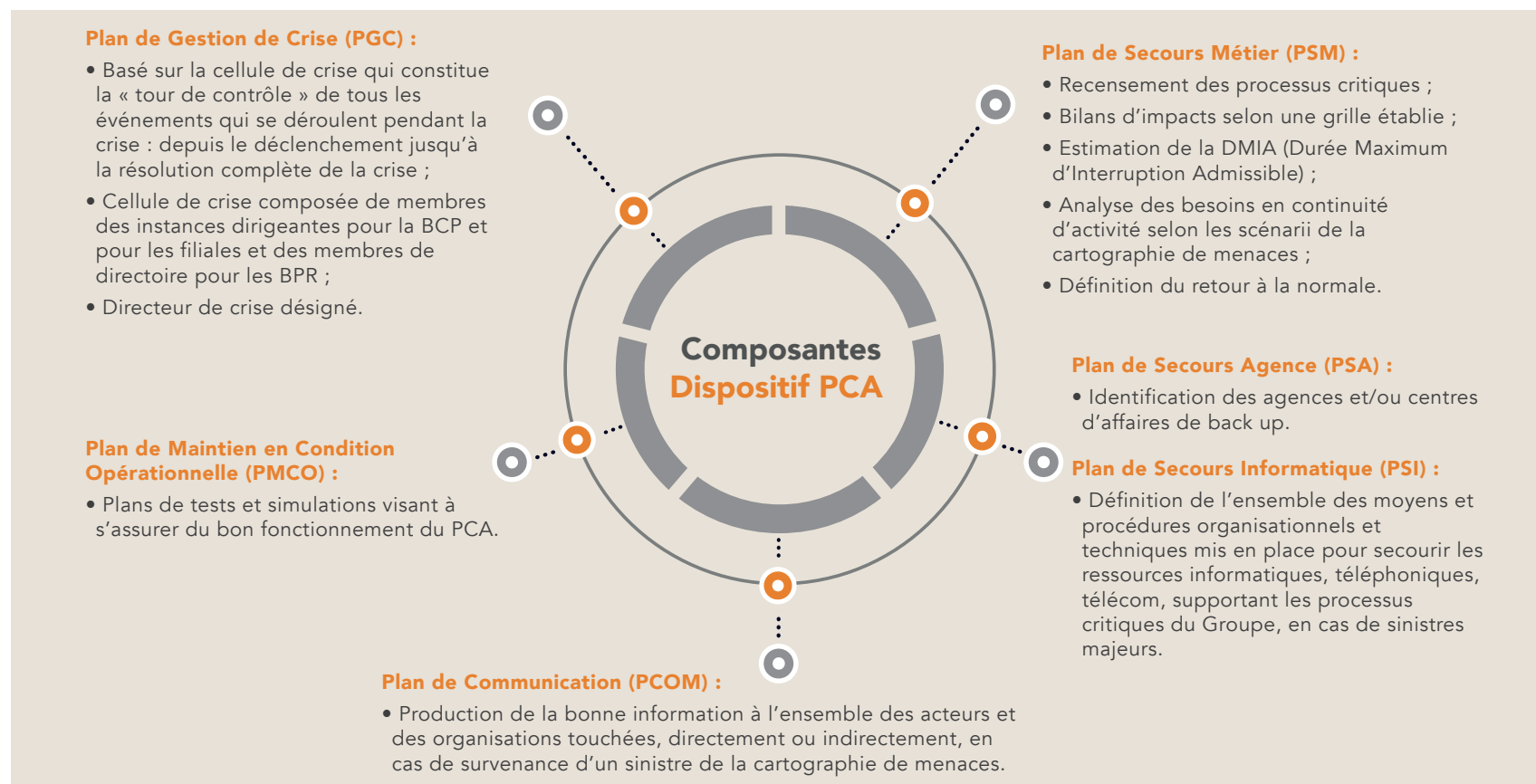
Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 31 DÉCEMBRE 2022

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :



5. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress-tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent à titre d'exemple porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test raisonnablement granulaire, fondé sur un référentiel défini en interne, sur des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, et sur une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation ...) ;
- Choc systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque ...) ;
- Choc combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie le cas échéant.

6. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés.

Aussi, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022

CONTROLE PERMANENT

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP, issus du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM, l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

En 2022, les travaux du contrôle permanent ont porté principalement sur les activités bancaires du réseau d'exploitation de la banque, notamment les activités de financements et les flux selon le plan de contrôle annuel prédéfinis, à l'exception des opérations à l'international dont le contrôle a été suspendu provisoirement compte tenu de contraintes de ressources humaines. Ce contrôle reprendra en mode dégradé courant l'année 2023.

En ce qui concerne les activités financières et les fonctions supports qui sont sous l'égide du CPG, des contrôles ont été réalisés au cours de l'année 2022 sur les activités de la salle des marchés (Obligataire, Monétaire et Changes), les Risques financiers et ALM (LCR social et consolidé), la comptabilité, le contrôle comptable du réseau et de la SDM, la réconciliation des comptes financiers et BAM et la logistique (Sécurité des biens physiques et des personnes).

Pour ce qui est du contrôle des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, le déploiement du plan de contrôle s'est poursuivi au niveau des Systèmes d'informations, Ressources Humaines et Conformité.

En parallèle des campagnes régulières, la fonction Contrôle Permanent a réalisé des campagnes de contrôle dites thématiques sur des activités ou des risques spécifiques ou à la demande du top management pour rassurer sur une activité.

En outre, l'optimisation et l'extension du dispositif de contrôle permanent au cours de l'année 2022, ont concerné principalement :

- La poursuite de l'accompagnement des filiales à travers le déploiement du dispositif du contrôle permanent, le suivi des activités de contrôle au niveau des filiales au Maroc et à l'international par le Contrôle Permanent Groupe et la transposition de la méthodologie Groupe de CP,
- La revue du référentiel de contrôle des moyens de paiement (opérations en agence) suite à la généralisation du déploiement de T24. Une campagne a été lancée au cours du 2ème semestre 2022 selon le nouveau référentiel au niveau du CPM,
- La négociation et la revue de la proposition commerciale du projet de mise à niveau de l'outil Front Control adapté à la nouvelle démarche de contrôle permanent, pour l'intégration des nouvelles métriques de la méthodologie Groupe,
- La revue et la validation avec le middle office du référentiel de contrôle de la Salle des Marchés, tenant compte de la dernière version de la cartographie des risques opérationnels y afférente.

En ce qui concerne les travaux de synergies avec les acteurs du CP au niveau de la BCP et des filiales, un ensemble d'actions a été réalisé portant sur :

- La réalisation d'une campagne de contrôle au sein de Vivalis concernant :
 - Le report des échéances liés au COVID19 ;
 - La gestion des créances en souffrance :
 - ◆ Classification des créances ;
 - ◆ Provisions pour créances en souffrance ;
 - ◆ Assainissement / radiation des créances contentieuses.
- L'accompagnement et suivi des filiales dans la réalisation de leurs missions de contrôle permanent ;
- La mise en place, en concertation avec Maroc leasing, de 4 référentiels de contrôle concernant les volets : « Commercial », « Engagement » et « Exploitation ».

Aussi, afin d'optimiser les moyens pour la mise en place d'une filière de contrôle permanent efficiente, la stabilisation et la généralisation de l'outil de gestion du contrôle permanent Front Control, s'est poursuivie au cours de l'année 2022 sur le périmètre de la BCP, des Banques Populaires Régionales (BPR) et de certaines filiales bancaires et financières spécialisées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du dispositif de prévention et détection de la fraude par le contrôle permanent, un ensemble d'actions ont été entreprises, à savoir :

- La poursuite du contrôle permanent des opérations sous surveillance,
- Le lancement du projet de mise en place du dispositif de lutte contre la fraude, avec l'accompagnement de BCP Consulting, afin de mettre en exergue les meilleures pratiques de la place à travers un benchmark, définir un dispositif groupe précisant l'organisation, les processus, les rôles et responsabilités des différents acteurs et mettre en place un outil dédié à la détection de la fraude.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2022



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca

101, boulevard Abdelmoumen
20 360 Casablanca, Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 56.061.052, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.511.947.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Populaire arrêtés au 31 décembre 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, boulevard Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 05 22 423 423 (L.C.)
Fax : 05 22 423 400

Abdou SOULEYE DIOP
Associé

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.1 PRESENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GENERAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/22	31/12/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 675 687	8 430 326
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	50 193 659	39 656 727
. A vue	9 830 310	7 902 247
. A terme	40 363 349	31 754 480
Créances sur la clientèle	99 782 312	94 364 869
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	31 935 646	23 747 710
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	27 863 098	26 331 339
. Crédits et financements participatifs immobiliers	22 609 825	23 795 946
. Autres crédits et financements participatifs	17 373 743	20 489 874
Créances acquises par affacturage	13 302 969	11 401 396
Titres de transaction et de placement	85 172 358	76 331 111
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	46 849 145	39 277 392
. Autres titres de créance	1 944 654	1 580 675
. Titres de propriété	36 378 559	35 473 044
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	6 440 672	9 723 212
Titres d'investissement	15 654 693	8 075 448
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 814 447	7 417 253
. Autres titres de créance	840 246	658 195
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	30 255 080	29 142 226
. Participation dans les entreprises liées	26 804 440	26 428 507
. Autres titres de participation et emplois assimilés	3 450 640	2 713 719
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	151 364	151 364
Dépôts d'investissement placés	1 500 000	960 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 547	3 707
Immobilisations données en Ijara	513	555
Immobilisations incorporelles	317 483	355 594
Immobilisations corporelles	2 431 334	2 517 668
TOTAL DE L'ACTIF	307 881 671	281 114 203

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	31/12/22	31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	13 924 993	11 858 891
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 362 188	1 086 869
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 290 346	4 508 470
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	708 027	804 318
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 837 426	1 390 202
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	176
Produits sur immobilisations données en Ijara	54	68
Commissions sur prestations de service	790 762	754 439
Autres produits bancaires	4 936 030	3 314 349
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 583 803	5 383 681
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 625 998	3 130 760
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	608 994	830 145
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
Autres charges bancaires	5 348 609	1 422 574
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	5 341 190	6 475 210
Produits d'exploitation non bancaire	1 610 937	1 622 273
Charges d'exploitation non bancaire	22 571	15 072
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 395 892	3 156 987
Charges de personnel	1 143 940	1 106 554
Impôts et taxes	76 867	61 899
Charges externes	1 733 944	1 591 062
Autres charges générales d'exploitation	213 094	147 694
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	228 047	249 778
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 128 291	4 881 572
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 381 444	2 064 684
Pertes sur créances irrécouvrables	517 265	1 590 681
Autres dotations aux provisions	229 582	1 226 207
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 462 944	2 436 422
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	775 962	1 469 260
Récupérations sur créances amorties	47 317	21 177
Autres reprises de provisions	639 665	945 985
RESULTAT COURANT	2 868 317	2 480 274
Produits non courants	481 199	133 489
Charges non courantes	786 069	299 768
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 563 447	2 313 995
Impôts sur les résultats	183 260	4 250
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 380 187	2 309 745

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	31/12/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DONNES	62 845 398	56 330 366
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 258 736	228 737
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	33 555 607	28 445 009
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	18 085 388	17 730 910
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 945 667	9 921 952
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	3 758
ENGAGEMENTS RECUS	28 155 486	24 796 357
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 456	2 614
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	23 501 848	21 926 995
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 638 995	2 866 748
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	13 187	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/22	31/12/21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13	3
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	182 204 794	160 092 195
. A vue	149 895 958	132 313 121
. A terme	32 308 836	27 779 074
Dépôts de la clientèle	72 294 785	67 000 231
. Comptes à vue créditeurs	54 071 305	46 676 040
. Comptes d'épargne	8 435 560	8 279 277
. Dépôts à terme	8 099 613	9 806 564
. Autres comptes créditeurs	1 688 307	2 238 350
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 710 297	3 498 746
Provisions pour risques et charges	4 894 225	5 392 531
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 718 148	4 168 148
Dettes subordonnées	10 242 656	9 742 899
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	26 838 895	26 362 539
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	564 546	514 041
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 380 187	2 309 745
TOTAL DU PASSIF	307 881 671	281 114 203

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/22	31/12/21
(+) Intérêts et produits assimilés	6 360 528	6 399 631
(-) Intérêts et charges assimilées	3 234 992	3 960 905
MARGE D'INTERET	3 125 536	2 438 726
(+) Produits sur financements participatifs	33	26
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	33	26
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	160	176
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	160	160
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	-	16
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	54	68
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	12	26
(+) Commissions perçues	790 762	754 439
(-) Commissions servies	218 671	114 926
MARGE SUR COMMISSIONS	572 091	639 513
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-893 944	1 634 010
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-55 691	27 069
(+) Résultat des opérations de change	998 781	372 896
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-136 706	77 736
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	-87 560	2 111 711
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 851 794	1 400 623
(-) Diverses autres charges bancaires	120 716	115 431
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	5 341 190	6 475 210
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-145 213	-518 545
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 610 937	1 564 311
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	22 571	15 072
(-) Charges générales d'exploitation	3 395 892	3 156 987
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 388 451	4 348 917
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 075 430	-2 164 929
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	555 296	296 286
RESULTAT COURANT	2 868 317	2 480 274
RESULTAT NON COURANT	-304 870	-166 279
(-) Impôts sur les résultats	183 260	4 250
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 380 187	2 309 745
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/22	31/12/21
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 380 187	2 309 745
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	228 047	249 778
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	178 883	589 510
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	603 628	815 702
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	4 053
(-) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	57 962
(-) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 183 489	2 271 316
(-) Bénéfices distribués	1 728 156	1 618 037
(+) AUTOFINANCEMENT	455 333	653 279

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	12 403 951	11 557 520
2 (+) Récupérations sur créances amorties	47 317	21 176
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 611 524	1 562 788
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(9 334 381)	(8 631 652)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(593 435)	(103 841)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(3 167 801)	(2 907 166)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(183 260)	(4 250)
I Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	783 915	1 494 575
Variations des :		
8 (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(10 536 932)	(3 390 490)
9 (+) Créances sur la clientèle	(7 517 930)	26 835
10 (+) Titres de transaction et de placement	(9 532 410)	(7 641 194)
11 (+) Autres actifs	3 120 573	(3 491 654)
12 (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14 (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15 (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(540 000)	(320 000)
16 (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	22 112 599	17 371 981
17 (+) Dépôts de la clientèle	5 239 825	(368)
18 (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (+) Titres de créance émis	-	-
20 (+) Autres passifs	-788 435	1 060 506
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	1 557 290	3 615 616
III FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	2 341 205	5 110 191
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 157 492	1 168 779
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	19 279
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(10 038 133)	(1 521 501)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(103 646)	(398 756)
25 (+) Intérêts perçus	379 163	438 716
26 (+) Dividendes perçus	1 837 426	1 390 202
IV FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(6 767 698)	1 096 719
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28 (+) Emission de dettes subordonnées	500 000	200 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	278 206
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	(100 000)	(1 000 000)
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	-	(46 342)
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(1 728 156)	(1 618 037)
V FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1 328 156)	(2 186 173)
VI VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	(5 754 649)	4 020 737
VII TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 430 323	4 409 586
VIII TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 675 674	8 430 323

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Dérégations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérégations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérégations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de DH)	
					31/12/22	31/12/21
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 773 394	1 027 853	136 457	4 667 215	7 604 919	14 063 236
VALEURS REÇUES EN PENSION						715 798
- au jour le jour						715 798
- à terme						-
PRETS DE TRESORERIE	- 3 326 707	10 125 983	5 560 956	19 013 646	9 820 179	580 000
- au jour le jour	- 1 588 799	-	- 2 402 971	3 991 770	580 000	-
- à terme	- 1 737 908	10 125 983	3 157 985	15 021 876	9 240 179	-
PRETS FINANCIERS	- 1 065 958	23 629 126	156 716	24 851 800	22 170 542	245 902
AUTRES CREANCES	- 305 938	24 239	55	330 232	245 902	104 106
INTERETS COURUS A RECEVOIR	311	16 525	134 171	15 448	166 455	-
CREANCES EN SOUFFRANCE						-
TOTAL	1 773 705	5 742 981	34 049 976	10 400 390	51 967 052	47 119 763

CREANCES SUR LA CLIENTELE

CREANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			(en milliers de DH)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/22	31/12/21
CREDITS DE TRESORERIE	2 840 062	168 736	25 861 647	497 051	29 367 496	21 129 147
- Comptes à vue débiteurs	1 117 919	168 736	6 773 788	297 981	8 358 424	7 217 780
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 109 607	63	2 109 670	1 953 443
- Crédits à l'exportation	-	-	140 694	-	140 694	127 841
- Autres crédits de trésorerie	1 722 143	-	16 837 558	199 007	18 758 708	11 830 083
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 284 644	2 284 644	2 334 302
CREDITS A L'EQUIPEMENT	9 233 176	-	18 054 613	222 834	27 510 623	26 062 573
CREDITS IMMOBILIERS	18 403	-	6 336 030	16 078 053	22 432 486	23 576 244
AUTRES CREDITS	1 12 592 903	1 204 894	250 102	14 047 900	17 630 823	-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	8 029 962	-	5 168 542	-	13 198 504	11 387 697
INTERETS COURUS A RECEVOIR	211 528	62 201	512 984	197 709	984 422	910 038
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	23 452	2 147 595	1 088 159	3 259 206	2 735 441
- Créances pré-douteuses	-	-	150 243	147 775	298 018	323 851
- Créances douteuses	-	-	1 435 717	100 551	536 269	198 068
- Créances compromises	-	23 451	1 561 635	839 833	2 424 919	2 213 522
TOTAL	20 333 132	12 847 292	59 286 305	20 618 552	113 085 281	105 766 265

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	(en milliers de DH)					
	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	54 680 312	54 680 312	30 874 725	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	31 017 263	31 017 263	30 476 239	-	-	-
Obligations	396 636	396 636	398 486	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	23 266 413	23 266 413	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	31 419 770	30 492 045	16 803 788	-	927 725	927 725
Bons du trésor et valeurs assimilées	16 127 983	15 831 882	15 252 077	-	296 101	296 101
Obligations	1 571 440	1 548 019	1 551 711	-	23 421	23 421
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	13 720 347	13 112 144	-	-	608 203	608 203
TITRES D'INVESTISSEMENT	15 654 694	15 654 694	14 432 721	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	14 814 447	14 814 447	13 605 000	-	-	-
Obligations	839 474	839 474	826 967	-	-	-
Autres titres de créance	773	773	754	-	-	-
TOTAL GENERAL	101 754 776	100 827 051	62 111 233	-	927 725	927 725

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	EMETTEURS PRIVES		(en milliers de DH)	
			Financiers	Non financiers	31/12/22	31/12/21
TITRES COTES	196 233	-	10 816	632 869	839 918	983 595
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	196 233	-	10 816	632 869	839 918	983 595
TITRES NON COTES	228 561	61 663 592	36 054 478	2 040 502	99 987 133	83 422 965
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	61 663 592	-	-	61 663 592	46 694 646
Obligations	227 788	-	602 315	1 954 024	2 784 127	2 236 068
Autres titres de créance	773	-	773	754	127	2 802
Titres de propriété	-	-	35 452 163	86 478	35 538 641	34 489 449
TOTAL	424 794	61 663 592	36 065 294	2 673 371	100 827 051	84 406 560

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	948 348	4 132 406
- Sommes dues par l'Etat	105 390	904 528
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	942	944
- Sommes diverses dues par le personnel	6 461	17 907
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	835 555	3 209 027
Valeurs et emplois divers	2 980 944	2 771 745
- Valeurs et emplois divers	2 980 944	2 771 745
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	290 402	330 196
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	14	28
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	594 704	877 991
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	135 914	38 303
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	879 755	799 625
- Produits à recevoir	867 182	784 499
- Charges constatées d'avance	12 573	15 126
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	610 585	772 912
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	6 440 672	9 723 212

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				27 890 395	65 307	1 020 648	26 804 440					1 669 719
CHAABI INTER BANK OFFSHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	16 089	3 200	-	12 890	30-jui-22	34 036	8 061	USD	
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	57 478	100,00%	656 719	8 048	-	648 671	30-jui-22	60 970	-444	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	103 734	2 172	-	101 562	30-jui-22	27 634 059	1 927 272	Franc CFA d'AfriqueCentrale	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 719 808	13 143	-	3 706 665	30-jui-22	420 501 012	22 676 295	Franc cfa (bceao)	65 071
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	491 005	-4 119	-	495 124	30-jui-22	2 243 260	91 910	Roupie mauricienne	
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	100 433	2 956	-	97 477	30-jui-22	15 781 287	1 341 456	Franc CFA	
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	763 587	22 324	-	741 263	30-jui-22	69 186 658	2 765 596	Franc CFA	
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	709 781	16 237	-	693 544	30-jui-22	193 198 133	48 577 548	Ariary Malgache	121 274
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 588	550	-	8 038	31-déc-21	3 375	1 627	USD	
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	20 256	798	-	19 458	31-déc-21	9 781 871	-25	Ariary Malgache	
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-jui-22	307 583	1 860	MAD	40 000
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133	-	-	288 133	30-jui-22	813 197	26 892	MAD	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-jui-22	224 167	10 247	MAD	
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-jui-22	102 917	7 451	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-jui-22	434 902	27 086	MAD	
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	4 694	-	-	-	-	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-21	10 728	1 355	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-jui-22	585 462	127 016	MAD	340 503
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-21	1 345	-19	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-21	-529	-11	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-21	-140	-2	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 227 900	54,10%	1 205 294	-	187 355	1 017 939	30-jui-22	1 817 207	3 817 207	MAD	
BANK AL YOUHR	Banque	630 000	80,00%	504 000	-	-	504 000	30-jui-22	315 685	-17 582	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	6 399	143 901	31-déc-21	143 901	-4 008	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	-	6 73 379	676 921	31-déc-22	676 921	-137 789	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	30-jui-22	23 714	-3 885	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 717	-	21 252	308 465	30-jui-22	801 149	-6 426	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-21	10 959	14	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	124 288	123 402	31-déc-21	160 079	-3 264	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-jui-22	987 195	28 307	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-21	-137	-9	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-jui-22	211 084	67 533	MAD	34 079
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	30-jui-22	14 089	4 770	MAD	232
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	707 468	100,00%	707 468	-	-	707 468	31-déc-21	504 381	110	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-jui-22	4 290 119	243 312	MAD	65 981
BP CENTRE SUD	Banque	1 294 615	51,03%	1 814 645	-	-	1 814 645	31-déc-22	5 157 424	80 154	MAD	101 745
BP FES-MEKNES	Banque	2 202 869	51,51%	2 179 910	-	-	2 179 910	31-déc-22	6 125 338	144 704	MAD	131 327
BP LAAYOUNE	Banque	655 344	51,53%	546 468	-	-	546 468	31-déc-22	1 559 100	95 477	MAD	45 316
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 206 383	52,37%	1 068 208	-	-	1 068 208	31-déc-22	3 389 076	142 827	MAD	141 405
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 028 724	51,08%	1 622 249	-	-	1 622 249	31-déc-22	5 582 042	207 956	MAD	142 635
BP OUIDA	Banque	792 301	51,59%	1 236 335	-	-	1 236 335	31-déc-22	3 440 286	48 330	MAD	51 302
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 121 924	51,28%	1 120 191	-	-	1 120 191	31-déc-22	3 412 504	103 431	MAD	68 069
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 254 158	51,03%	2 025 108	-	-	2 025 108	31-déc-22	5 902 036	494 851	MAD	254 704
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500	-	-	1 500	30-jui-22	65 498	60 103	MAD	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-jui-22	199 265	-103	MAD	
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	30-jui-22	9 668	829	MAD	
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-jui-22	29 691	22 299	MAD	35 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-21	532 545	11 267	MAD	10 431
AVALON AFRICA		6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-	MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				712 964	-	30 092	682 872					2 468
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	880	1 471	31-déc-21	1 471	-194	MAD	
SOGOPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-21	62 361	14 013	MAD	1 665
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-20	117 858	-5 575	MAD	
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	0	50 000	31-déc-21	498 751	613	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	6 121	8 879	31-déc-21	3 137 983	-336 822	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-21	754 000	31 000	MAD	803
MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-21	619 387	1 176	MAD	
AUTRES				341 379	-	23 092	318 287					-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				118 080	232	-	117 848					12 492
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	82 710	232	-	82 478	31-juil-21	26 673	1 969	EURO	12 492
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	27,00%	35 370	-	-	35 370	30-sept-21	99 802	31 387	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				2 762 152	48 928	63 302	2 649 921					44 378
UBAF	Banque	250 727	4,99%	139 576	-1 302	-	140 878	31-déc-21	317 290	8 728	EURO	
BACB	Banque	104 357	6,17%	61 835	-86	-	61 922	31-déc-21	210 286	13 079	Livre Sterling	
BACB				129 045	26 750	12 727	89 567					
UBAE	Banque	261 186	2,85%	92 208	-860	27 657	65 411	31-déc-21	186 232	1 393	EURO	
BMICE	Banque	150 000	4,00%	62 686	6 690	-	55 996	31-déc-21	131 031	-2 762	USD	
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				2 276 802	17 737	22 918	2 236 147					44 378
TOTAL GÉNÉRAL				31 483 590	114 468	1 114 042	30 255 080					1 729 057

CREANCES SUBORDONNEES

(en milliers de DH)

	Montant Global	APPARENTES			31/12/22	31/12/21
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières		
Créances subordonnées	151 364	150 000			151 364	151 364
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	151 364	150 000			151 364	151 364
Titres subordonnés de la clientèle						
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés						
Prêts subordonnés à la clientèle						
Créances subordonnées en souffrance						
Agios réservés sur créances subordonnées						
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance						

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 124 302	28 537	-	1 152 839	768 708	66 646	-	835 354	317 484
Droit au bail	142 151	-	-	142 151	-	-	-	-	142 151
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	982 151	28 537	-	1 010 688	768 708	66 646	-	835 354	175 333
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 434 241	84 425	10 819	5 507 847	2 916 018	161 373	1 390	3 076 001	2 431 846
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 164 695	5 326	-	2 170 021	767 596	29 722	-	797 317</	

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Droit au bail						
Immobilisations en recherche et développement						
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux						
Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION						
Mobilier de bureau d'exploitation						
Matériel de bureau d'exploitation						
Matériel informatique						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NEANT

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/22	31/12/21
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	144 149 058	333 189	121 704	144 603 951	129 036 673	
VALEURS DONNEES EN PENSION	19 447 468	650 134	67 094	-	20 164 696	17 098 191	
- au jour le jour	600 144	650 134	67 094	-	1 317 372	265 027	
- à terme	18 847 324	-	-	-	18 847 324	16 833 164	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	890 000	440 000	9 473 626	1 503 989	12 307 615	7 880 578	
- au jour le jour	-	440 000	1 750 000	-	2 190 000	1 400 608	
- à terme	890 000	-	7 723 626	1 503 989	10 117 615	6 479 970	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	825 781	1 417 360	2 243 141	3 029 207	
AUTRES DETTES	887	1 065 728	75	-	1 066 690	1 409 325	
INTERETS COURUS A PAYER	7 879	1 780 845	20 950	9 040	1 818 714	1 638 224	
TOTAL	20 346 234	148 085 765	10 720 715	3 052 093	182 204 807	160 092 198	

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			31/12/22	31/12/21
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	2 634 397	3 366 514	10 765 889	37 301 011	54 067 811	46 673 217
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	8 409 772	8 409 772	8 268 415
DEPOTS A TERME	97 283	21 000	512 002	7 404 907	8 035 192	9 715 652
AUTRES COMPTES CREDITEURS	20 294	72 967	850 947	743 773	1 687 981	2 238 066
INTERETS COURUS A PAYER	954	400	5 987	86 688	94 029	104 881
TOTAL	2 752 928	3 460 881	12 134 825	53 946 151	72 294 785	67 000 231

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/21	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/22
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR	8 457 663	2 056 109	996 156	198 979	9 716 596
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6 681 616	1 047 716	774 469	198 979	7 153 842
Titres de placement et d'investissement	236 560	814 443	123 280	-	927 723
Titres de participation et emplois assimilés	968 829	178 883	33 670	-	1 114 042
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Immobilisations corporelles hors exploitation ^(*)	-	-	-	-	-
Autres actifs ^(*)	570 658	15 067	64 736	-	520 989
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 392 531	369 360	668 750	-198 916	4 894 225
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	973 552	333 728	1 492	-198 916	1 106 872
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	3 752 630	-	443 958	-	3 308 672
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	666 349	35 632	223 300	-	478 681
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	13 850 194	2 425 469	1 664 906	63	14 610 821

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000			4 000	160	453				3 547
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-			-	-	-				-
CREDIT-BAIL MOBILIER	-			-	-	-				-
Crédit-bail mobilier en cours	-			-	-	-				-
Crédit-bail mobilier loué	-			-	-	-				-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-			-	-	-				-
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000			4 000	160	453				3 547
Crédit-bail immobilier en cours	-			-	-	-				-
Crédit-bail immobilier loué	4 000			4 000	160	453				3 547
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-			-	-	-				-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-			-	-	-				-
LOYERS RESTRUCTURES	-			-	-	-				-
LOYERS IMPAYES	-			-	-	-				-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-			-	-	-				-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE	-			-	-	-				-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-			-	-	-				-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-			-	-	-				-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-			-	-	-				-
LOYERS RESTRUCTURES	-			-	-	-				-
LOYERS IMPAYES	-			-	-	-				-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-			-	-	-				-
TOTAL	4 000	-	-	4 000	160	453	-	-	-	3 547

(*) Reclassement des Dotations, VAR & VE classés préalablement au niveau des postes «immobilisations corporelles HE» vers «autres actifs»

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

	31/12/22	31/12/21
Instruments optionnels vendus	874	191
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	70 825	70 124
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	1 079 056	2 073 812
- Sommes dues à l'Etat	611 430	473 415
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	122 796	126 969
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	36	15
- Sommes dues au personnel	32	3
- Fournisseurs de biens et services	3 175	2 350
- Divers autres Créditeurs	341 587	1 471 060
Comptes d'ajustement de hors bilan	150	11 648
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 208 766	1 080 631
- Charges à payer	1 194 486	1 041 292
- Produits constatés d'avance	14 280	39 339
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	350 626	262 340
TOTAL	2 710 297	3 498 746

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	31/12/22	31/12/21
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTES		
Subventions d'investissement reçues		
- Subventions d'investissement reçues		
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC		
Fonds publics affectés		
- Fonds publics affectés		
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 718 148	4 168 148
Fonds de garantie à caractère mutuel		
- Fonds de garantie à caractère mutuel		
- Autres fonds spéciaux de garantie		
- Fonds de soutien CPM	3 718 148	4 168 148

TITRES DE CREANCES EMIS

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTERISTIQUES					31/12/22
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
TOTAL						

NEANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

DETTES SUBORDONNEES

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				31/12/22	31/12/21
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTES		
DETTES SUBORDONNEES	10 242 656	6 798 240	35 505	3 408 911	-	-	10 242 656	9 742 899
DETTES SUBORDONNEES A DUREE DETERMINEE	10 200 000	6 770 100	35 100	3 394 800	-	-	10 200 000	9 700 000
Titres subordonnés à durée déterminée								
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100		35 100				35 100	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	10 164 900	6 770 100	-	3 394 800			10 164 900	9 664 900
DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE								
Titres subordonnés à durée indéterminée								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle								
INTERETS COURUS A PAYER	42 656	28 140	405	14 111			42 656	42 899

CAPITAUX PROPRES

	Encours 31/12/21	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/22
Réserves et primes liées au capital	26 362 539	476 356	-	26 838 895
Réserve légale	202 255	1 058	-	203 313
Autres réserves	10 056 110	475 298	-	10 531 408
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	514 041	50 505	-	564 546
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 309 745	-2 309 745	-	2 380 187
Total	31 219 450	-1 782 884	-	31 816 753

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS	31/12/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	64 093 368	57 383 203
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	1 258 736	228 737
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	1 258 736	228 737
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	33 555 607	28 445 009
Crédits documentaires import	8 003 341	8 729 369
Acceptations ou engagements de payer	8 278 317	5 991 075
Ouvertures de crédit confirmés	17 273 949	13 724 565
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	18 085 388	17 730 910
Crédits documentaires export confirmés	555 346	502 097
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	17 530 042	17 228 813
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 193 637	10 978 547
Garanties de crédits donnés	2 294 171	1 809 160
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 133 997	3 341 855
Autres cautions et garanties donnés	4 517 499	4 770 937
Engagements en souffrance	1 247 970	1 056 595
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	28 142 299	24 796 357
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 456	2 614
Ouvertures de crédit confirmés	1 456	2 614
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	23 501 848	21 926 995
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	23 501 848	21 926 995
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 638 995	2 866 748
Garanties de crédits	4 638 995	2 866 748
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

	31/12/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DONNES		3 758
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		3 758
- Marché primaire		3 758
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS	13 187	
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir	13 187	
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres	13 187	

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE

VALEURS ET SURETES REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	206 866		
Autres titres	30 804 897		
Hypothèques	46 910 660		
Autres valeurs et sûretés réelles	330 308 851		
TOTAL	408 231 274		
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	449 000		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

	D≤1 mois	1 mois<D≤3 mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 049 564	6 240 720	6 585 959	15 782 396	4 215 036	39 873 675
Créances sur la clientèle	6 067 205	11 963 872	19 463 245	32 149 198	24 676 178	94 319 698
Titres de créance	945 987	1 703 037	12 821 752	28 223 230	45 665 966	89 359 972
Créances subordonnées	-	-	-	120 000	30 000	150 000
Dépôts d'investissement placés	-	80 000	990 000	430 000	-	1 500 000
TOTAL	14 062 756	19 987 629	39 860 956	76 704 824	74 587 180	225 203 345
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21 397 303	4 981 024	2 707 208	2 122 545	-	31 208 080
Dettes envers la clientèle	1 155 626	2 042 419	4 402 918	434 240	-	8 035 203
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	4 200 000	6 000 000	10 200 000
TOTAL	22 552 929	7 023 443	7 110 126	6 756 785	6 000 000	49 443 283

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

	31/12/22	31/12/21
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 220 885	16 298 157
Créances sur la clientèle	8 075 750	4 892 353
Titres de transaction et de placement	1 323 379	1 571 014
Autres actifs	26 972	6 319
Titres d'investissement	-	9 560
Titres de participation et emplois assimilés	7 613 566	6 950 679
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	43 260 552	29 728 082
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 830 367	8 068 210
Dépôts de la clientèle	4 355 994	2 301 053
Autres passifs	27 074 191	19 358 819
TOTAL PASSIF	43 260 552	29 728 082
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	28 399 149	28 798 839
ENGAGEMENTS RECUS	8 668 758	8 716 876

MARGE D'INTERET

	31/12/22	31/12/21
INTERETS PERCUS	6 360 528	6 399 631
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 362 155	1 086 843
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 290 346	4 508 470
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	708 027	804 318
INTERETS SERVIS	3 234 992	3 960 905
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 625 998	3 130 760
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	608 994	830 145
* Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	3 125 536	2 438 726

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

	(en milliers de DH)	
	Opérations de couverture	
	31/12/22	31/12/21
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	50 489 120	24 178 157
Devises à recevoir	4 409 118	3 023 059
Dirhams à livrer	1 587 850	213 726
Devises à livrer	23 416 138	11 526 998
Dirhams à recevoir	21 076 014	9 414 374
Dont swaps financiers de devises	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	555 184	9 632 089
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	555 184	9 632 089
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 395 892	3 156 987
CHARGES DE PERSONNEL	1 143 940	1 106 554
Salaires et appointements	278 691	284 621
Primes et Gratifications	474 279	492 165
Autres rémunérations du personnel	102 536	49 974
Charges d'assurances sociales	60 026	57 605
Charges de retraite	202 653	199 322
Charges de formation	20 131	19 508
Autres charges de personnel	5 624	3 359
IMPOTS ET TAXES	76 867	61 899
Taxe urbaine et taxe d'édilité	5 284	6 038
Patente	22 232	22 149
Taxes locales	23 269	21 891
Droits d'enregistrement	3	213
Timbres fiscaux et formules timbrées	1	-
Taxes sur les véhicules	12	7
Autres impôts et taxes, droits assimilés	26 066	11 601
CHARGES EXTERIEURES	386 985	383 828
Loyers de crédit-bail	17 234	18 391
Loyers de location simple	112 533	102 530
Frais d'entretien et de réparation	177 329	168 499
Rémunérations du personnel intérimaire	3 306	3 159
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	44 245	61 331
Primes d'assurance	8 897	8 473
Frais d'actes et de contentieux	435	1 249
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	23 006	20 196
CHARGES EXTERNES	1 346 959	1 207 234
Transport et déplacement	54 205	42 392
Mission et réception	5 781	4 808
Publicité, publication et relations publiques	65 191	59 204
Frais postaux & de télécommunication	101 834	97 178
Frais de recherche et de documentation	20 747	19 615
Frais de conseil et d'assemblée	6 585	3 300
Dons et cotisations	33 086	34 969
Fournitures de bureau et imprimés	9 008	7 866
Autres charges externes	1 050 522	937 902
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	213 094	147 694
Frais préliminaires		
Frais d'acquisition d'immobilisations		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	127 013	141 336
Pénalités et délits		
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats		
Dons libéralités et lots		
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées		
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	86 081	6 358
Diverses autres charges générales d'exploitation		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	228 047	249 778

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
Gains sur titres de transaction	1 097 336	1 753 449
Pertes sur titres de transaction	1 991 280	119 439
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	-893 944	1 634 010
Plus-values de cession sur titres de placement	635 481	192 424
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	123 280	17 070
Moins-values de cession sur titres de placement	9	142
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	814 443	182 283
RESULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-55 691	27 069
Produits sur engagement sur titres		
Charges sur engagement sur titres		
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Produits sur engagement sur produits dérivés	341 818	188 123
Charges sur engagement sur produits dérivés	478 524	110 387
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	-136 706	77 736
Produits sur opérations de change	2 723 748	1 152 862
Charges sur opérations de change	1 724 967	779 966
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	998 781	372 896

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	108 369	97 239
- Dividendes sur titres OPCVM	30 072	23
- Dividendes sur autres titres de propriété	42 760	55 681
- Autres produits sur titres de propriété	35 537	41 535
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	1 729 057	1 292 963
- Dividendes sur titres de participation	16 487	10 848
- Dividendes sur participations liées	1 669 719	1 247 294
- Autres produits sur titres de propriété	42 851	34 821

COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES

	COMMISSIONS 2022		COMMISSIONS 2021	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	46 458	744 304	28 104	726 335
Commissions sur fonctionnement de compte		29 153		30 289
Commissions sur moyens de paiement	46 458	325 869	28 104	287 668
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	18 667	-	33 470
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	91 493	-	117 375
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	59	-	410
Autres produits sur prestations de service	-	279 063	-	257 123
Commissions de placement sur le marché primaire				
Commissions de garantie sur le marché primaire				
Commissions sur produits dérivés				
Commissions sur opérations de change virement				
Commissions sur opérations de change billet				
COMMISSIONS VERSEES		218 671		114 926
Charges sur moyens de paiement		5 867		7 069
Commissions sur achat et vente de titres		-		-
Commissions sur droits de garde de titres		-		-
Commissions et courtages sur opérations de marché		4 257		649
Commissions sur engagements sur titres				-
Commissions sur produits dérivés				-
Commissions sur opérations de change virement				-
Commissions sur opérations de change billets		182 806		86 468
Autres charges s/prestations de services		25 741		20 740

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	31/12/22	31/12/21
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	4 936 030	3 314 349
Plus values sur cession de titres de placement	635 481	192 424
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	341 818	188 123
Produits sur opérations de change	2 723 748	1 152 862
Divers autres produits bancaires	1 111 703	1 763 870
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	102	-
Divers autres produits bancaires	1 111 601	1 763 870
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	123 280	17 070
AUTRES CHARGES BANCAIRES	5 348 609	1 422 574
Moins values sur cession de titres de placement	9	142
Charges sur moyens de paiement	5 867	7 070
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	1 991 280	119 439
Pertes sur produits dérivés de cours de change	478 524	110 387
Autres charges sur prestations de services	29 997	21 390
Charges sur opérations de change	1 907 773	866 432
Divers autres charges bancaires	120 716	115 431
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	119 586	113 645
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	-	8
Divers autres charges bancaires	1 130	1 778
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	814 443	182 283
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	1 610 937	1 622 273
Produits sur valeurs et emplois assimilés	4 612	4 959
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	57 962
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	4 053
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 594 385	1 540 872
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	11 940	14 427
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	22 571	15 072
Charges sur valeurs et emplois assimilés	15 205	10 999
Moins-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles		
Fonds de soutien CPM		
Autres charges d'exploitation non bancaires	7 366	4 073

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de DH)

	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	2 380 187	
. Bénéfice net	2 380 187	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	884 044	
1- Courantes	349 681	
- Charges sur exercices prescrits	2 175	
- TVA / crédits immobiliers au personnel	90	
- Abandons de créances	5 737	
- Assainissement non déductible des petites créances	150 250	
- Cadeaux et articles publicitaires	8 169	
- Impôts sur les sociétés	183 260	
2- Non courantes	534 363	
- Amendes et pénalités de toutes nature et majorations non déductibles	2 348	
- IS /plus value OPCI 50% Abbattement	55 598	
- Contrôle fiscal	445 816	
- Contribution sociale de solidarité sur les bénéfécies	574	
- IR MRE de 10%	4 065	
- Dotation aux Amort. des biens hors exploitations	25 962	
III - DEDUCTIONS FISCALES	2 760 619	
1- Courantes	2 135 370	
- Reprise PRG	388 360	
- Abattement sur les produits de participation	1 747 009	
2- Non courantes	625 249	
- Reprise covid 19	126 000	
- Reprise provisions ayant fait objet de réintégrations par le fisc	93 652	
- Reprise PRG IS /plus value OPCI	55 598	
- Subventions	350 000	
TOTAL	3 264 230	2 760 619
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		503 611
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C)		503 611
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de DH)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	2 868 317
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	166 421
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 135 370
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	899 368
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	332 766
. Résultat courant après impôts (=)	2 535 551

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers de DH)

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA collectée				
B. TVA à récupérer				
. Sur charges				
. Sur immobilisations				
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)				

EN RAISON DE L'UNICITE FISCALE LE TABLEAU EST DISPONIBLE AU NIVEAU CPM

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		70 260 772	84 927 281	34,56%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		11 038 327	11 515 691	5,43%
DIVERS		122 013 373	106 869 500	60,01%
Total		203 312 473	203 312 473	100,00%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)

	MONTANTS	MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		
Décision de l'A.G.O du 24/06/2022		
Report à nouveau	514 041	
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	2 309 745	
Prélèvements sur les bénéfécies		
Autres prélèvements		
TOTAL A	2 823 786	
B- Affectation des résultats		
Réserve légale		1 058
Autres réserves		475 298
Dividendes		1 728 156
Autres affectations		54 728
Report à nouveau		564 546
TOTAL B		2 823 786

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de DH)

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	45 777 557	45 130 497	45 011 623
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	5 341 190	6 475 210	6 162 299
2- Résultat avant impôts	2 563 447	2 313 995	2 825 208
3- Impôts sur les résultats	183 260	4 250	721 865
4- Bénéfécies distribués	1 728 156	1 618 037	1 618 037
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	564 546	514 041	466 862
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action	12	12	10
Bénéfécie distribué par action année N-1	8	8	8
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 143 940	1 106 554	1 075 041
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 581	2 663	2 692

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I- DATATION

. Date de clôture de l'exercice :	31/12/2022
. Date d'établissement des états de synthèse :	FEVRIER 2023

II- EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31/12/2022

NEANT

EFFECTIFS

(en nombre)

	31/12/22	31/12/21
Effectifs rémunérés	2 581	2 663
Effectifs utilisés	2 581	2 663
Effectifs équivalent plein temps	2 581	2 663
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 191	1 206
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 390	1 457
Cadres (équivalent plein temps)	2 286	2 263
Employés (équivalent plein temps)	295	400
dont effectifs employés à l'étranger	34	38

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

(en milliers de DH)

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/22	31/12/21	31/12/22	31/12/21
Titres dont l'établissement est dépositaire	158 441	101 305	179 096 030	209 614 940
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	72	76	80 515 144	136 923 801
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	31/12/22	31/12/21
Guichets permanents	308	318
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	371	378
Succursales et agences à l'étranger	52	54
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/22	31/12/21
Comptes courants	76 583	75 395
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	174 926	176 692
Autres comptes chèques	1 059 658	1 018 068
Comptes d'affacturage	524	515
Comptes d'épargne	328 943	318 631
Comptes à terme	13 763	14 736
Bons de caisse	6	7
Autres comptes de dépôts	26 693	26 658

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	31/12/22	30/06/22	31/12/21
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 924 993	7 256 292	11 858 891

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 31/12/2022	
	Par décaissement	Par signature
CREANCES	10 413 590	1 247 970
PROVISIONS	7 154 384	1 106 872



BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, l'hors bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 45.777.557 dont un bénéfice net de KMAD 2.380.187, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 22 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes


FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faiçal MEKOUAR
Associé


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.C.)
Fax : 0522 423 400
Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak
nlazrak@cpm.co.ma